Bienvenue

LE 1ER JANVIER 2014

Thairé

ENTRE DANS LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

Un document pratique pour tout savoir
sur les services et les équipements qui
feront bientôt votre quotidien

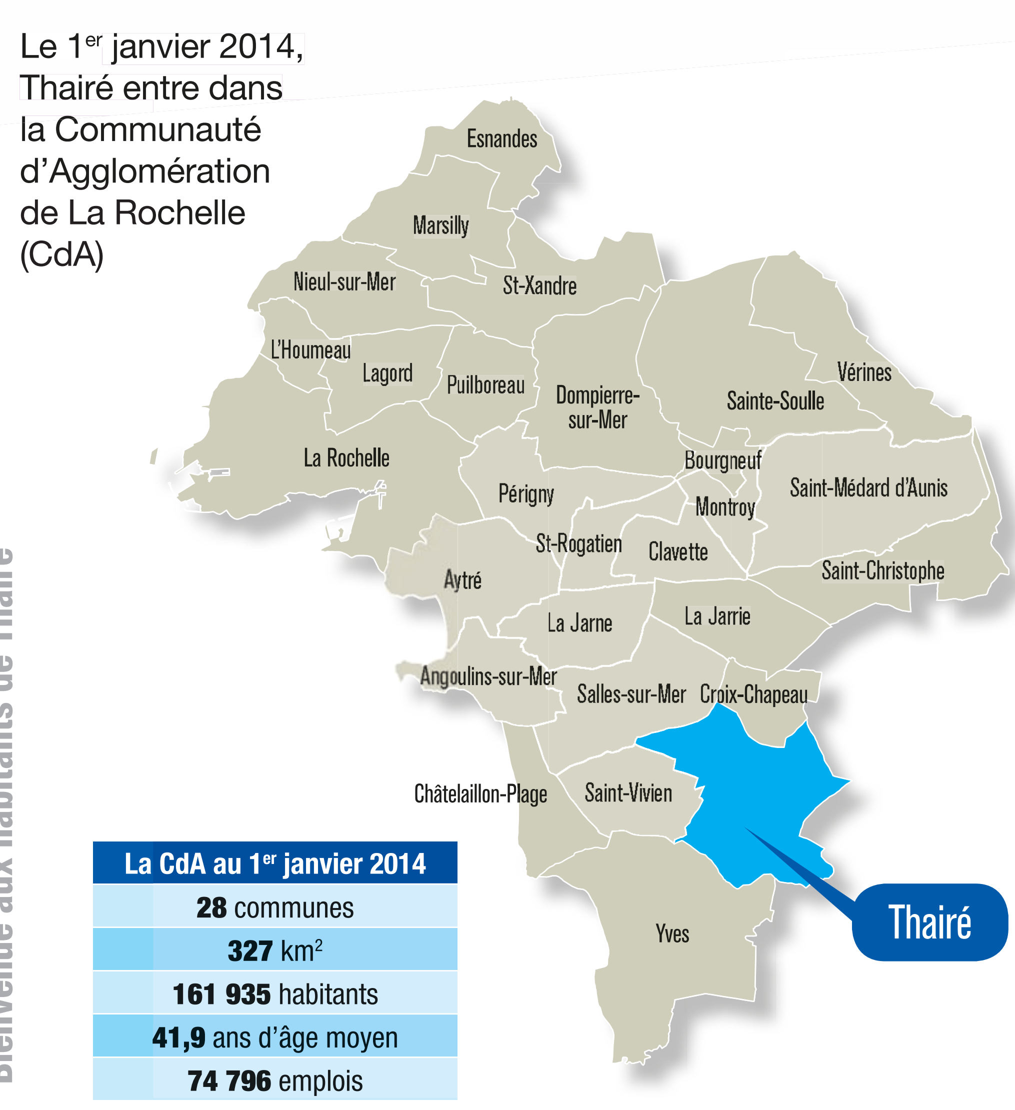


Communauté
d'**Agglomération** de
La Rochelle

Bienvenue

... AUX HABITANTES ET AUX HABITANTS DE THAIRÉ

Le 1er janvier 2014, Thairé entre dans la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA)



La CdA au 1er janvier 2014
28 communes
327 km²
161 935 habitants
41,9 ans d'âge moyen
74 796 emplois

Source : Insee RP 2009 /2010

L'intercommunalité dans l'agglomération rochelaise est une longue et belle histoire qui fêtera ses **50 ans en 2014.**

Bien plus qu'une simple mutualisation de services, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a été pensée dès l'origine comme un territoire de projets. Un moyen de mener à bien des actions communes au service de tous, et de se doter d'infrastructures et d'équipements destinés à renforcer son développement, son rayonnement et son attractivité.

Communauté à la fois maritime et rurale, diverse et équilibrée, l'agglomération rochelaise poursuit son développement maîtrisé en intégrant dix nouvelles communes qui forment déjà avec elle un bassin de vie et d'activités. Si avec 10 % d'habitants supplémentaires, elle restera un territoire à taille humaine, elle pourra, avec 59 % de territoire en plus, mieux accueillir les habitants qui nous rejoignent, sans dégrader nos paysages et notre environnement. Ainsi élargi, le nouveau territoire facilitera la mise en œuvre des grands principes de développement durable qui guident son action en matière d'environnement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'activités économiques et d'équipements.

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle assume une quinzaine de compétences déléguées par ses communes membres. Toutes sont exercées dans l'intérêt communautaire et lui permettent de remplir un certain nombre de missions auprès de la population, des entreprises et autres organismes publics et privés de son territoire.

A partir du 1er janvier 2014, elle mettra progressivement en œuvre ces compétences pour les dix nouvelles communes qui la rejoignent. Pour vous, cela se traduira par l'accès à des services et des équipements nouveaux dont les modalités pratiques sont détaillées dans les pages de ce livret.







Les équipements culturels




Le Conservatoire de Musique et de Danse de l'Agglomération de La Rochelle et son Réseau des écoles

au 1er janvier 2014

- Les frais d'inscription au Conservatoire de Musique et de Danse seront **de 24 € par an au lieu de 47€ précédemment**.
- Les inscriptions aux diverses formations et disciplines se feront au tarif en vigueur pour les habitants de la CdA (mise en application sur la facturation de début mars 2014), soit :

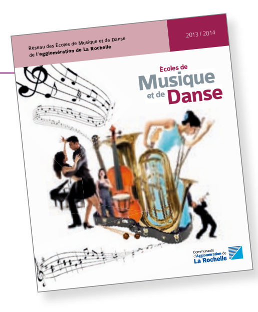
	2013/2014 - Tarifs au trimestre	
	CdA	**Hors CdA**
Eveil musical - Initiation - Débutant Danse	51 €	99 €
Formation musicale seule	69 €	138 €
Danse	92 €	179 €
Formation musicale + 1 discipline + Pratique collective	106 €	213 €
Atelier de Pratique Artistique (APA)		
Ateliers Découvertes		
Formation musicale + 2 disciplines + Pratique collective	145 €	286 €
Culture musicale	102 €	
Perfectionnement Danse	422 €	
Pratique collective seule	40 €	
Auditeur	19 €	

Pour le Réseau, les tarifs varient selon les écoles.
Les renseignements sont à prendre auprès de chacune d'entre elles.

et après

L'antenne de La Jarrie de l'Ecole de Musique de la Petite Aunis sera intégrée au Réseau des écoles de musique et de danse de l'agglomération qui rassemble aujourd'hui 11 écoles. Vos enfants pourront y poursuivre leur apprentissage dans les mêmes conditions.

Le guide Réseau des écoles de musique et de danse est disponible sur place à la CdA, par courrier sur simple demande, ou téléchargeable sur le site www.agglo-larochelle.fr



Vous souhaitez en savoir plus ?

Conservatoire de Musique et de Danse

39 rue Thiers à La Rochelle
Tél. : 05 46 41 07 37
E-mail : conservatoire.musique-danse@agglo-larochelle.fr



La Médiathèque Michel-Crépeau



- Les modalités d'inscription à votre bibliothèque municipale restent identiques.
- En tant qu'habitant de l'agglomération, vous pourrez désormais bénéficier du tarif préférentiel CdA et du tarif famille pour votre inscription à la Médiathèque Michel-Crépeau de La Rochelle, **soit 25 € au lieu de 45 €**.



Vous souhaitez en savoir plus ?

Médiathèque Michel-Crépeau

Avenue Michel Crépeau à La Rochelle
Tél. : 05 46 45 71 71
www.bibliotheques.agglo-larochelle.fr




Le traitement des déchets



La collecte des déchets et des emballages

au 1er janvier 2014

Votre commune sera intégrée dans le circuit communautaire de collecte des déchets. Les jours et modalités de collecte resteront inchangés :

collecte des déchets ménagers ▶ **le lundi**

collecte des emballages ▶ **le vendredi**

et après

- Afin d'uniformiser la collecte sur l'ensemble du territoire de la CdA, **chaque foyer de votre commune sera équipé de bacs roulants d'ici à l'automne 2014**.
- Dans cette attente, **une dernière dotation en sacs gratuits sera effectuée par la CdA début janvier 2014**. Le volume des nouveaux sacs destinés aux ordures ménagères étant différent (30 litres au lieu de 50 litres auparavant), leur quantité sera augmentée.



Si rien ne change pour le moment concernant la collecte des emballages, **le passage aux bacs vous permettra d'ajouter le papier dans votre bac jaune**. La collecte du papier en apport volontaire sera quant à elle possible jusqu'à la fin de l'année 2014.



Vous souhaitez en savoir plus ?

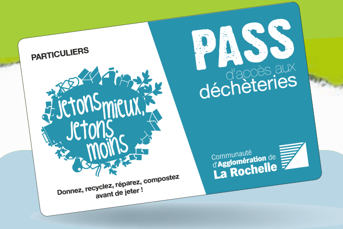
Service Gestion des Déchets

Rue Anita Conti à Périgny

N°Vert 0 800 535 844

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h15 à 16h45





Les déchèteries

Comme tous les habitants de la CdA, **vous devez faire votre demande de Pass** puisque les déchèteries sont équipées, depuis le 7 octobre dernier, de barrières levantes. Délivré **gratuitement**, ce Pass vous permettra d'accéder à l'ensemble des **11 déchèteries** et aux **2 plateformes de dépôt de déchets verts** de l'agglomération.

Pour obtenir le Pass il vous suffit de remplir le formulaire à votre disposition dans toutes les mairies de l'agglomération, les déchèteries ou sur le site : www.agglo-larochelle.fr et de l'envoyer par courrier, avec les justificatifs nécessaires, à l'adresse suivante :

Pass déchèteries
BP 47 - 17180 Périgny

La déchèterie de Saint-Médard d'Aunis verra ses horaires changer dès janvier 2014 afin d'harmoniser tous les horaires en vigueur sur l'ensemble du réseau. Elle sera par ailleurs soumise aux mêmes conditions d'accessibilité par Pass après des travaux qui interviendront d'ici à l'été 2014.



Jours et horaires d'ouverture de la déchèterie de Saint-Médard d'Aunis :

Du 1er octobre au 31 mars :
Lundi, de 14h à 18h
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h
Du 1er avril au 30 septembre :
Lundi, de 14h à 18h
Mardi et mercredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h
Vendredi et samedi, de 9h à 12h et de 14h à 19h

Les déchèteries de l'agglomération sont fermées les dimanches et jours fériés.

Le guide Déchèteries : mode d'emploi est disponible sur place à la CdA, par courrier sur simple demande, ou téléchargeable sur le site www.agglo-larochelle.fr

Le transport public



Les lignes régulières





Nouvelle tarification

L'entrée de Thairé dans la CdA de La Rochelle se traduira par une **amélioration de sa desserte** grâce au réseau de bus Yélo que vous pourrez utiliser **aux tarifs en vigueur dans la CdA**, c'est-à-dire :

1,30 €	au lieu de **4,80 €**	pour le titre unitaire
11 €	au lieu de **26 €**	pour le titre 10 voyages
35 €	au lieu de **69 €**	pour l'abonnement mensuel
350 €	au lieu de **370 €**	pour l'abonnement annuel
230 €	au lieu de **255 €**	pour l'abonnement annuel des moins de 26 ans

Pensez à souscrire **un abonnement domicile-travail** au tarif de 205 €, dont 50% pris en charge par votre employeur. Cet abonnement comprend un aller-retour quotidien sur la base de 235 jours par an.

Nouveau service

- La CdA met en place **un nouveau service en prolongeant la ligne Yélo n°29** jusqu'à Thairé. Cette offre vous permettra d'effectuer **3 allers-retours par jour matin, midi et soir vers La Rochelle**.
- Certains horaires (cf. grille ci-contre) seront uniquement **desservis sur réservation via un service de Transport À la Demande ou TAD** en correspondance avec la ligne 29 à Saint-Vivien (arrêt Mairie).

Réservation au : 

Prix d'un appel local

Pour aller à La Rochelle

	Thairé		La Rochelle
	Arrêt Georges Musset	Arrêt Mortagne	Arrêt Place de Verdun
Ligne 29	6:50	6:55	7:39
Ligne 29	7:50	7:54	8:39
Ligne 29	12:50	12:54	13:34

Pour revenir à Thairé

	La Rochelle	Thairé	
	Arrêt Place de Verdun	Arrêt Mortagne	Arrêt Georges Musset
Ligne 29	12:20	13:06	13:10
Ligne 29	17:15	17:59	18:04
Ligne 29	19:15	19:57	20:02

- Ligne 29 régulière
- Ligne 29 sur réservation (TAD)

NB : le service à la demande Taxi Mouettes à destination d'Aigrefeuille d'Aunis, de Surgères ou de Châtelaillon-Plage continue de fonctionner sur réservation au 0 811 36 17 17 (prix d'un appel local).

et après

D'ici l'été 2017, date échéance des contrats en cours avec les transporteurs, le réseau Yélo sera repensé à l'échelle du nouveau territoire, en concertation avec les 28 communes.



Vous souhaitez en savoir plus ?

Connaître les horaires ?
Prendre un abonnement ?

Maison Yélo, place de Verdun à La Rochelle
www.yelo.agglo-larochelle.fr



Prix d'un appel local

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30




Le transport public



Les lignes scolaires



au 1er janvier 2014

Vos enfants continueront à être transportés au même tarif par le réseau Les Mouettes du Conseil général.



et après

- Pour les rentrées scolaires 2014/2015 et 2015/2016, les inscriptions seront toujours assurées par le Conseil général.
- Pour les rentrées scolaires suivantes, la CdA vous informera le moment venu de toutes les modalités pratiques.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Connaître les horaires ?
Prendre un abonnement ?

www.lesmouettes-transport.com



Prix d'un appel local





La fiscalité



Les impôts des ménages

Les impôts locaux (part communautaire de la taxe d'habitation, du foncier bâti et non bâti) ne sont pas impactés par l'entrée dans la CdA de La Rochelle.



Les taxes

- En matière d'assainissement, la redevance de la CdA de La Rochelle étant moins élevée que celle actuellement en vigueur dans votre commune, la part assainissement de votre facture d'eau diminuera d'environ 30 % dès l'an prochain.

Concrètement :
- votre facture sera toujours établie par la RESE ;
- les nouveaux tarifs CdA s'appliqueront aux volumes consommés à partir du 1er janvier 2014.

- En matière de déchets, le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est maintenu au taux actuel de 11,5 % pour les années 2014 et 2015.
  A partir de 2016, ce taux diminuera progressivement pour tendre vers un taux unique appliqué à toutes les communes de la CdA.



Les impôts des entreprises

Un taux unique de cotisation foncière des entreprises (CFE) sera appliqué sur l'ensemble des 28 communes de l'agglomération, soit 25,97 % (taux actuellement en vigueur sur la CdA).

Bien informé





Un magazine

Point Commun, le magazine des habitants de l'agglomération de La Rochelle est distribué dans votre boîte aux lettres tous les deux mois.

Un site internet

Pour consulter l'actualité, trouver une idée de sortie, suivre l'avancée des grands projets de l'agglomération, effectuer ses démarches en ligne… **www.agglo-larochelle.fr**, le site officiel de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Des dépliants et des plaquettes

Des publications thématiques (transports, environnement, écoles de musique et de danse…) sont téléchargeables sur le site internet, disponibles à l'accueil de la CdA ou par courrier, sur simple demande.

Communauté d'**Agglomération** de **La Rochelle**



6 rue Saint-Michel - CS 41287
17086 La Rochelle Cedex 02
Tél. 05 46 30 34 00
accueil@agglo-larochelle.fr
www.agglo-larochelle.fr



Construisons ensemble une agglomération

encore plus équilibrée | encore plus dynamique | encore plus solidaire | encore plus durable

encore plus humaine